



Conseil économique et social

Distr. limitée
1^{er} février 2007
Français
Original : anglais

Session d'organisation de 2007

17 janvier, 6-9 février et 25 et 26 avril 2007

Points 2 et 3 de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Programme de travail de base du Conseil

Projets de proposition soumis par le Président et les membres du Bureau du Conseil économique et social à l'issue des consultations officieuses tenues en application de l'alinéa 1) du paragraphe 2 de la décision 1988/77 du Conseil

Projet de décision I

**Date prévue pour la tenue de la réunion spéciale de haut niveau
du Conseil économique et social avec les représentants des organismes
issus des accords de Bretton Woods, de l'Organisation mondiale
du commerce et de la CNUCED**

Le Conseil économique et social décide que sa réunion spéciale de haut niveau avec les représentants des organismes issus des accords de Bretton Woods, de l'Organisation mondiale du commerce et de la CNUCED se tiendra au Siège, le 16 avril 2007.

Projet de décision II

**Ordre du jour provisoire de la session de fond de 2007 du Conseil
économique et social**

Le Conseil économique et social, ayant examiné son projet de programme de travail de base pour 2007 et 2008¹, adopte l'ordre du jour provisoire de sa session de fond de 2007.

¹ E/2007/1 et Corr.1.



Projet de décision III
Programme de travail de base du Conseil économique et social pour 2008

Le Conseil économique et social prend note de la liste des questions à inscrire à son programme de travail pour 2008².

Projet de décision IV
Organisation des travaux de la session de fond de 2007 du Conseil économique et social

S'agissant de l'organisation des travaux de sa session de fond de 2007, le Conseil économique et social décide ce qui suit :

- a) Le débat de haut niveau se tiendra du ___ au ___ juillet 2007;
- b) Le dialogue avec les secrétaires exécutifs des commissions régionales aura lieu le ___ juillet 2007;
- c) Le débat consacré aux questions de coordination se tiendra du ___ au ___ juillet 2007;
- d) Le débat consacré aux activités opérationnelles se tiendra du ___ au ___ juillet 2007;
- e) Le débat consacré aux affaires humanitaires se tiendra du ___ au ___ juillet 2007;
- f) Le débat général se tiendra du ___ au ___ juillet 2007;
- g) Le Conseil économique et social conclura ses travaux du ___ au ___ juillet 2007.

Projet de décision V
Thème du débat retenu pour la session de fond de 2007 du Conseil économique et social

[À compléter].

Projet de décision VI
Thème de l'examen annuel au niveau ministériel de la session de 2007 du Conseil économique et social

[À compléter].

Projet de décision VII
Thème du débat de la session de fond de 2007 du Conseil économique et social consacré aux activités opérationnelles

Le Conseil économique et social décide que le débat de sa session de fond de 2007 consacré aux activités opérationnelles devrait porter sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et sur l'application de la résolution 59/250 de l'Assemblée générale et de la résolution 2006/14 du Conseil.

² Voir E/2007/1, sect. II.

Projet de décision VIII

**Thème du débat de la session de fond de 2007 du Conseil économique
et social consacré aux affaires humanitaires**

[À compléter].

Projet de décision IX

**Thème du débat de la session de fond de 2007 du Conseil économique
et social relatif à la coopération régionale**

[À compléter].
